



Assemblée nationale

# journal des Débats

Quatrième session — 30<sup>e</sup> Législature

Le jeudi 1er avril 1976

Vol. 17 — No 11

Président: M. Jean-Noël Lavoie

**Table des matières**

Dépôt de documents	
Etude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante.....	311
Rapport annuel de la Régie des services publics.....	311
Questions des députés	
Choix des avocats dans les causes du gouvernement.....	311
Renouvellement de police d'assurance-automobile.....	314
Négociations dans les secteurs public et parapublic.....	316
Lock-out à la compagnie Heatex de LaSalle.....	317
Dommages causés par la crue des eaux.....	319
Immigration de Libanais au Québec.....	319
Bateaux-passeurs entre Québec et Lévis.....	320
Système de recouvrement des créances.....	320
Votes sur les motions de blâme.....	321
Travaux parlementaires.....	323
Ajournement.....	323

***L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances***

***Adresse: Service des Documents Parlementaires***

***Assemblée nationale***

***Hôtel du Gouvernement, Québec.***

***G1A 1A7***

***Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762***

**(Quinze heures treize minutes)**

**Le Président (M. Lavoie):** A l'ordre, messieurs!

Affaires courantes.  
 Dépôt de rapports de commissions élues.  
 Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
 Présentation de motions non annoncées.  
 Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.  
 Présentation de projets de loi au nom des députés.  
 Déclarations ministérielles.  
 Dépôt de documents.

L'honorable ministre des Richesses naturelles.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS****Etude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante**

**M. Cournoyer:** Je voudrais aviser les députés que j'ai en main depuis ce matin le rapport préliminaire du comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante. Comme je n'ai pas du tout l'intention de garder ce rapport en vase clos, je n'ai pas cependant le nombre de copies qu'il faut, j'en donnerais une copie immédiatement au chef de l'Opposition, quitte à le déposer officiellement la semaine prochaine. Je ne l'ai pas lu. Ne me demandez pas de commentaires dessus, je ne les connais pas, je ne l'ai pas lu encore.

**M. Burns:** D'accord, M. le Président.

**Le Président:** L'honorable ministre des Communications.

**Rapport annuel de la Régie des services publics**

**M. Hardy:** J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de la Régie des services publics pour l'année 1974/75.

**Le Président:** Questions orales des députés. L'honorable député de Maisonneuve.

**QUESTIONS DES DÉPUTÉS****Choix des avocats dans les causes du gouvernement**

**M. Burns:** M. le Président, la semaine dernière, j'ai posé au ministre de la Justice un certain nombre de questions, lesquelles avaient pour but de lui demander de faire enquête sur un système de patronage dans le cas de nomination des avocats, entre autres dans le district de Montréal. Le ministre a refusé en prétextant que les deux listes d'avocats que je lui avais transmises n'étaient pas identifiées et que, par conséquent, le ministre

n'était pas certain qu'elles venaient du ministère de la Justice. Est-ce que je peux, aujourd'hui, M. le Président, avec l'acceptation du ministre, déposer une lettre qui, elle, provient du ministère de la Justice? J'aimerais la citer si vous me le permettez. Elle est cotée comme dossier 40354 du gouvernement du Québec, ministère de la Justice, du cabinet du ministre.

Elle est très courte, M. le Président, et datée du 8 octobre 1971. Elle donne un peu de poids à la question que je veux poser.

Elle est adressée à Me Jean Geoffrion, c.r., 210 est rue Sainte-Catherine, suite 300, Montréal 129, P.Q. "Cher Jean, il faudrait inscrire sur nos listes d'avocats, pour Montréal, le nom de Me George Lengvari, 1 Place Ville-Marie, suite 1536, Montréal. J'espère que nous pourrions lui confier quelque mandat dans un avenir rapproché. Bien à toi, le chef du cabinet, Charles Bélanger."

C'est une lettre qui est datée du 8 octobre, qui est donc postérieure à la date des listes que j'ai soumises la semaine dernière. M. le Président, je pense que le ministre de la Justice admettra que cela donne un certain caractère de crédibilité aux listes.

**Le Président:** Question.

**M. Burns:** Vous avez raison, M. le Président, aux listes que j'ai proposées. J'ai quelques questions à poser en regard de cela au ministre de la Justice. Je comprends qu'il n'est peut-être pas en mesure de nous donner la réponse définitive aujourd'hui, mais je lui pose ces questions: Premièrement, quelles sont ces listes d'avocats auxquelles se réfère cette lettre du chef du cabinet du ministre de la Justice, en date du 8 octobre 1971? Pour quelles raisons Me Jean Geoffrion, qui n'est pas fonctionnaire, mais avocat de pratique privée — soit dit en passant coté AAA dans la liste — a-t-il été informé de cette addition à la liste? Pourquoi la lettre de M. Bélanger parle-t-elle de "nos listes d'avocats" et, finalement, quelle est la nature du dossier no 40354 identifié sur la lettre?

Je ne détesterais pas non plus, M. le Président, que le ministre nous dise quelles sont les raisons qui justifieraient le choix entre autres — je n'ai rien contre lui soit dit en passant — de Me Lengvari, qui à ce moment-là, au moment où la lettre est partie, ce Me Lengvari qu'on inscrivait sur la liste des avocats compétents, à ma connaissance ne pratiquait que depuis deux ou trois ans.

**M. Levesque:** M. le Président, est-ce que le député voudrait me faire parvenir l'original? M. le Président, il ne s'agit pas d'un original!

**M. Burns:** Il s'agit d'une photocopie. Oui.

**M. Levesque:** Ah! M. le Président, on demande...

**M. Burns:** Ah, ah, ah!

**Le Président:** A l'ordre!

**M. Burns:** Voulez-vous qu'on fasse faire une expertise?

**M. Levesque:** C'est certainement une preuve très secondaire.

**M. Burns:** Non, non, si vous voulez continuer à faire des preuves. Très bien, si vous voulez jouer à cela, cela va être bien amusant. On va s'amuser longtemps, mais je vous pose cette question additionnelle.

**M. Levesque:** Alors, amusez-vous.

**M. Burns:** Seriez-vous prêt à faire faire une expertise de la signature de M. Charles Bélanger, chef de cabinet du ministre d'alors? Etes-vous prêt à faire cela?

**M. Levesque:** M. le Président, le...

**M. Burns:** Pas de problème, n'importe quand. La première fois, vous m'avez dit non, ce n'est pas une liste du ministère.

**Le Président:** A l'ordre, à l'ordre, à l'ordre, messieurs!

**M. Burns:** Là, c'est quelque chose...

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**Une Voix:** ... le respect de la loi.

**M. Levesque:** M. le Président, lorsque le...

**M. Burns:** Vous commencez, vous autres!

**M. Levesque:** ... député de Maisonneuve a posé sa question, il a demandé si on voulait bien permettre le dépôt de ce document. M. le Président, j'ai demandé l'original du document, parce qu'il me semble que, si un document doit devenir un document sessionnel, il faut au moins qu'il ait, à première vue, une certaine valeur. Or, ceci serait une photocopie, de l'aveu même du député de Maisonneuve.

**M. Burns:** Quelle sorte d'accompagnement musical voulez-vous avec cela?

**M. Levesque:** Il faudrait aussi, avant de continuer, dire une chose. Ce genre de discussion devrait être abordé lors de l'étude des crédits. Deuxièmement, lorsque l'on demande à celui qui vous parle de faire une enquête, qu'est-ce qu'on lui demande? De rechercher quoi? Qu'est-ce qu'on recherche? Quel est le but que veut atteindre le député de Maisonneuve? Qu'est-ce qu'il veut?

**M. Burns:** C'est une question...

**M. Levesque:** Si je savais exactement ce qu'il veut, peut-être que cela m'aiderait à me former une opinion.

**M. Burns:** Vous avez, actuellement, un certain nombre de questions; j'espère que le ministre de la Justice en a pris note. Je les répète, M. le Président. Peut-être ai-je été trop vite et je conçois que le ministre a peut-être été renversé par le fait que j'avais un document qui venait de son ministère, mais les questions sont simples. Je les ai écrites pour être bien sûr que je ne me trompais pas. Je les répète de nouveau. Quelles sont ces listes d'avocats auxquelles se réfère cette lettre du chef du cabinet du ministre de la Justice du temps? Pour quelle raison Me Jean Geoffron, qui n'est pas un fonctionnaire mais un avocat de pratique privée, a-t-il été informé de cette addition à la liste? Cela m'étonne, en tout cas, qu'un avocat de pratique privée reçoive une lettre du chef de cabinet du ministre de la Justice disant: Il faudrait inscrire sur nos listes d'avocats Me Untel. Je ne me plains pas de l'addition de Me Untel, mais c'est cela. Ce sont des questions que j'ai le droit de me poser.

Autre question: Pourquoi la lettre de M. Bélanger parle-t-elle de "nos" listes d'avocats? C'est quand même le chef de cabinet du ministre de la Justice du temps. Quelle est la nature du dossier auquel il est fait référence, dossier 40354? Finalement, quelles sont les raisons qui justifient le choix de Me Lengvari? Je ne discute pas ce choix, mais selon tout ce que nous a dit le ministre de la Justice depuis deux semaines, le choix des avocats est basé sur une question de compétence extraordinaire. Cet avocat à l'époque avait deux ans ou presque trois ans de pratique. Si vous voulez que j'ouvre une parenthèse, je pourrais même vous dire qu'on retrouve dans des C, classés C c'est-à-dire peut-être, si c'est une question de compétence, moins compétents que les A, quelqu'un qui a enseigné à la majorité des avocats qui sont ici, Me François Mercier, qui malheureusement a eu un C, parce qu'il ne participait pas suffisamment aux élections.

**M. Bourassa:** M. François Mercier a été mon avocat dans la cause de la baie James. Cela démontre que les listes n'ont aucune valeur.

**M. Burns:** Il a été votre avocat et il a été mon professeur. C'est cela, imaginez-vous donc! Mais c'est drôle qu'un avocat d'une compétence telle...

**Une Voix:** Est-ce que c'est une question?

**Le Président:** A l'ordre, messieurs! Messieurs, un peu d'ordre, s'il vous plaît!

**M. Levesque:** M. le Président, le leader de l'Opposition officielle a parlé pendant quelques minutes. Il n'a pas répondu à la question que je lui posais: Que veut-il établir?

**M. Burns:** M. le Président...

**Le Président:** A l'ordre, un instant! Je ne peux pas permettre cette question, un instant. Quand même, il n'y a rien au règlement qui permet de po-

ser des questions aux membres de l'Opposition, à moins qu'il n'y ait consentement.

**M. Burns:** Question additionnelle. Si vous me le permettez. M. le Président, la question additionnelle s'adressera au premier ministre.

Depuis déjà cinq ans au moins, le premier ministre nous dit: Donnez-moi un seul cas; je lui en donne 225, je lui montre un système et, M. le Président...

**M. Bourassa:** M. le Président, disons...

**M. Burns:** Attendez. Après cela, je vais m'asseoir: ce ne sera pas long.

**Le Président:** Posez votre question sans argumentation.

**M. Burns:** Non, non. Je dis que, depuis quatre à cinq ans, le premier ministre, à tous les cas de patronage qu'on soulève, dit: Donnez-moi un seul cas. On leur en...

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourassa:** J'ai dit, M. le Président...

**M. Burns:** On a le système judiciaire...

**Le Président:** A l'ordre! Bon, c'est cela votre question?

**M. Burns:** C'est cela.

**Le Président:** Bon, d'accord.

**M. Bourassa:** J'ai dit...

**M. Burns:** M. le Président, c'est quand, l'enquête?

**Le Président:** A l'ordre! A l'ordre!

**M. Bourassa:** J'ai dit: Un seul cas de mauvaise utilisation des fonds publics. Dans la liste, il y a Michel Robert qui est l'avocat du député de Maisonneuve. Est-ce une mauvaise utilisation des fonds publics si on donne des causes à l'avocat du député de Maisonneuve?

**Une Voix:** Il y a du bon patronage et il y a du mauvais patronage!

**M. Burns:** Question de privilège, M. le Président. Question de privilège, vraiment. Question de privilège importante, parce que cela, c'est tout à fait très bas, c'est même en bas des genoux ce que le premier ministre vient de faire là. Je vais vous le dire bien franchement: Me Michel Robert — d'accord? Ce n'est pas moi qui ai lancé son nom, c'est vous qui venez d'en parler, cela me fait de la peine parce que c'est un de mes bons amis.

**M. Bourassa:** Vous en avez parlé aux journa-

listes, vendredi dernier; ne dites pas que c'est moi qui ai abordé la question.

**M. Burns:** Vous lui avez parlé, oui?

**M. Hardy:** Les masques tombent.

**M. Burns:** M. le Président, question de privilège. Je n'ai jamais, au grand jamais, M. le Président, depuis le début de ce type de questions, posé le problème de la compétence des avocats mais de la méthode du choix de ces avocats. Et la méthode du choix, en ce qui me concerne, c'est drôlement particulier...

**M. Bourassa:** De quelle façon les choisiriez-vous?

**M. Burns:**... parce que moi, ce ne sont pas les fonds publics que j'utilise. Ce ne sont pas les fonds qui viennent des poches des contribuables que j'utilise et c'est cela qui est la grosse différence. Le premier ministre n'a pas le droit de faire une telle démagogie relativement au choix des avocats, et cela, c'est une autre affaire.

**Le Président:** Votre question de privilège est terminée?

**M. Burns:** Bien non! il faudrait peut-être aussi qu'il nous dise en vertu de quel critère ces avocats sont choisis.

**Le Président:** Bon, cela, c'est une nouvelle question.

**M. Burns:** Moi, j'ai mes critères...

**Le Président:** La question de privilège est terminée.

**M. Burns:** ... eux autres, ils ont peut-être leurs critères. C'est différent.

**M. Levesque:** M. le Président, tout ce que je puis dire c'est que, lorsque j'ai à choisir un avocat pour représenter le gouvernement, le critère numéro 1 c'est la compétence. Je l'ai dit, je le répète. Et depuis le 1er août 1975 que j'occupe le poste de ministre de la Justice, je dis de mon siège que c'est le critère numéro 1.

**M. Burns:** Question additionnelle, M. le Président.

**Le Président:** Dernière question additionnelle.

**M. Burns:** Ma dernière question additionnelle, M. le Président, va être globale. Est-ce que le ministre de la Justice veut prendre avis ou ne pas me répondre — je voudrais savoir l'une ou l'autre des deux attitudes que le ministre peut prendre — relativement aux cinq questions précises que je lui ai posées concernant ces listes, c'est-à-dire: Comment sont formées ces listes? D'où elles viennent? Pourquoi le chef de cabinet, par exemple,

du ministre de la Justice du temps... Ce n'est pas au ministre actuel que je m'adresse, je pose une question...

**M. Dufour:** Vous êtes...

**M. Burns:** ... sur le système lui-même. Est-ce que je vais avoir une réponse à ces questions? Jusqu'à maintenant, je n'en ai pas eu. Est-ce que le ministre de la Justice veut me donner des réponses sur les cinq questions que je lui ai posées?

**M. Levesque:** Les cinq...

**M. Lacroix:** Ce sont les listes de Claude Morin.

**M. Burns:** Voulez-vous que je les répète?

**Le Président:** A l'ordre! Non, non, un instant. Nous sommes déjà à près de quinze minutes sur la première question.

**M. Burns:** ... M. le Président.

**Le Président:** Je vous ai dit que c'était la dernière question, vous l'avez posée.

**M. Burns:** Oui mais on ne me répond pas.

**Le Président:** On n'est pas pour la répéter pour la troisième fois.

**M. Burns:** Ce n'est pas cela mais je vais en donner une copie au ministre.

**M. Lacroix:** Demandez à Claude Morin; c'est lui qui a fait les listes!

**Le Président:** Bon.

**M. Burns:** M. le Président, je pose simplement la question et, dans le fond, je la pose au ministre de la Justice: Comment puis-je m'assurer d'avoir une réponse aux cinq questions que j'ai posées, qui sont numérotées, dont j'ai copie? Je pourrais vous remettre la copie, si vous le vouliez. Je n'ai pas d'objection. Est-ce que je peux avoir l'assurance que, dans quelques jours, dans quelques heures si possible, je vais avoir une réponse?

**M. Levesque:** Est-ce que le député veut m'apporter les cinq questions? On regardera cela en fin de semaine.

**M. Burns:** Est-ce que je vais avoir une réponse bientôt?

**M. Levesque:** Apportez les cinq questions.

**M. Burns:** Est-ce que je vais avoir une réponse bientôt?

**M. Levesque:** Il faudrait que je regarde les questions...

**M. Burns:** Est-ce qu'au moins vous allez faire enquête dans votre ministère?

**Le Président:** A l'ordre, à l'ordre!

**M. Levesque:** M. le Président, je proteste!

**Le Président:** Levez-vous si vous voulez répondre ou restez... Bon.

**M. Levesque:** M. le Président, ce n'est pas une question de faire enquête dans mon ministère. Il ne s'agit pas ici... Même si ce papier était une reproduction d'un autre papier, même à cela, il n'y a, dans mon ministère, ni de Jean Geoffrion, ni de Charles Bélanger; il n'y a personne, dans mon ministère, de ces noms-là.

**M. Burns:** On appelle cela de l'ignorance crasse!

**Le Président:** A l'ordre!

L'honorable député de Lafontaine.  
A l'ordre!... A l'ordre!... S'il vous plaît, je vous rappelle à l'ordre!

L'honorable député de Lafontaine.

**M. Léger:** M. le Président, on va changer de système.

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît, messieurs!

#### Renouvellement de polices d'assurance-automobile

**M. Léger:** On va changer de système, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre responsable des consommateurs. Elle concerne les compagnies d'assurance-automobile qui refusent de renouveler certaines polices. Un bon nombre d'autres compagnies d'assurance refusent systématiquement de renouveler les polices d'assurance-automobile à moins d'avoir l'entier portefeuille, c'est-à-dire les assurances générales: feu, incendie, vol. On refuse même de renouveler les polices d'assurance de citoyens même non responsables qui auraient eu des accidents l'année d'avant. Des compagnies refusent systématiquement d'assurer les jeunes de moins de 25 ans. Je termine mon préambule.

Le problème a une telle ampleur que l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec faisait parvenir, cette semaine, à ses membres une lettre les enjoignant — et je cite le contenu de la lettre à tous les courtiers du Québec — de redoubler d'effort pour réellement essayer d'obtenir de l'assurance pour leurs clients, surtout en matière d'assurance-automobile. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre est au courant de la situation? Deuxièmement, est-ce que le Service des assurances du Québec, relevant de son ministère, envisage une action immédiate pour corriger la situation qui est intenable pour les assurés au Québec?

**Mme Bacon:** M. le Président, à la première question, je réponds oui, le ministre est au courant de différents problèmes auxquels ont à faire face et les courtiers et les détenteurs de polices d'assurance au Québec. Encore hier, j'avais une réunion avec les fonctionnaires de mon ministère au niveau du Service des assurances. C'est un problème global. Les courtiers d'assurance tentent d'équilibrer autant que possible les portefeuilles afin de ne pas diriger que de mauvais risques à leurs compagnies d'assurance et répartir ainsi les risques qu'ils font prendre à ces compagnies d'assurance. C'est une des raisons pour lesquelles ils exigent souvent le portefeuille de leurs clients pour donner une couverture.

**Le Président:** S'il vous plaît, le député de Rosemont, s'il vous plaît, durant la période des questions, je crois que les députés...

**Mme Bacon:** Nous travaillons autant que possible à donner une meilleure situation aux détenteurs de police d'assurance et des efforts sont faits par le Service des assurances de mon ministère.

**M. Léger:** Une question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre pourrait vérifier auprès du surintendant des assurances — ou est-ce qu'il est au courant et, s'il l'est, pourrait-il me répondre — s'il est exact que le niveau actuel des primes d'assurance-automobile a été établi en tenant compte des indemnités totales payées l'année dernière, y compris pour les assurés classés comme mauvais risque? Malgré cela, ce qui rend la chose doublement inacceptable, c'est qu'actuellement, les compagnies ne veulent même pas assurer les risques qui sont les plus élevés. Est-ce que c'est exact?

**Mme Bacon:** Il se dit bien des choses... c'est peut-être presque une interprétation qu'en fait le député de Lafontaine... Il faudrait quand même attendre la sortie du livre vert, au mois de mai, pour savoir quel sera le taux des primes d'assurance. Il est évident, je l'ai toujours dit, je le maintiens encore, que c'est un problème global sur lequel nous travaillons le plus possible, au ministère. Nous tenterons d'ici la fin de la session de déposer un projet de loi concernant tout ce problème de l'assurance-automobile. Mais, encore une fois, nous avons redoublé d'effort au cours des dernières semaines, compte tenu des problèmes auxquels ont à faire face les détenteurs de police.

**M. Léger:** M. le Président...

**Le Président:** Dernière question additionnelle.

**M. Léger:** Je vais simplement répéter une partie de la dernière question. Je pense que le ministre n'a pas compris.

C'est que premièrement, les primes de cette année, aujourd'hui, au moment où je vous parle, ont été calculées sur la base des indemnités

de l'année dernière incluant les mauvais risques, alors qu'actuellement on refuse d'assurer les personnes qui sont des mauvais risques et on ne prend que les risques les moins dangereux.

Premièrement, je demande au ministre s'il est au courant de cela.

Deuxièmement, étant donné, M. le Président, qu'une des causes du malaise, de la jungle de l'assurance-automobile est l'incertitude qui prévaut quant au futur programme d'assurance-automobile annoncé dans le discours inaugural non seulement de cette année, mais aussi de l'année dernière, est-ce que le ministre peut nous dire quand la loi de l'assurance-automobile sera déposée à l'Assemblée nationale pour qu'arrête ce système de peur, de crainte et d'incertitude dans le commerce de l'assurance-automobile?

**Mme Bacon:** Si, pour le député de Lafontaine, il semble que je n'ai pas compris la question, je pense qu'il n'a pas compris, lui ma réponse. J'ai donné ma réponse tantôt. Il s'agit d'équilibrer les risques que doivent prendre les compagnies d'assurance. Je dois redire que les courtiers ne veulent pas diriger que de mauvais risques à leur compagnie d'assurance. Je redis encore que c'est un problème global qui touche même la sécurité routière au Québec et je pense que le député de Lafontaine devra se contenter de ma réponse aujourd'hui.

**Le Président:** Une question additionnelle du député.

**M. Léger:** Le projet de loi pour que cela ne se répète pas? M. le Président, le projet de loi, est-ce qu'il s'en vient bientôt?

**Le Président:** J'ai compris dans la réponse que ce serait peut-être d'ici à la fin de la présente session. Voulez-vous le répéter, s'il vous plaît?

**Mme Bacon:** A ce que je sache, ce n'est pas le député de Lafontaine qui dirige mon ministère, mais moi.

J'avais promis la Loi sur la protection du consommateur pour le mois de mars; je l'ai déposée au mois de mars. Je dis que nous ferons l'impossible pour déposer la loi de l'assurance-automobile d'ici au mois de juin.

**Le Président:** Une question additionnelle du député de Beauce-Sud.

**M. Roy:** J'ai une question additionnelle à poser à l'honorable ministre à ce moment-ci. Il y a un problème qui demeure depuis plusieurs mois, voire même depuis deux ans actuellement. Il y a de plus en plus de gens, au moment actuel, qui ne peuvent plus s'assurer au Québec à cause des exigences nouvelles des compagnies d'assurance-automobile. Les gens qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle par l'assurance-automobile risquent de se retrouver, s'ils ont un accident, devant le comité spécial de compensa-

tion pour les victimes d'accidents d'automobile. Cela aggrave la situation parce qu'ils sont obligés de payer le double, parfois le triple de leur prime. Je demanderais à l'honorable ministre ce que le gouvernement entend faire dans l'immédiat, parce que ce n'est pas la première fois qu'on soulève cette question devant l'Assemblée nationale. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire, aujourd'hui, demain, cette semaine, pour les gens qui sont aux prises actuellement avec ces problèmes et qu'on refuse de recevoir au niveau des compagnies d'assurance? Il y a certain nombre d'autres personnes qui se voient demander des primes qui dépassent \$2000 pour assurer une automobile. Je veux savoir du ministre ce que le gouvernement veut faire immédiatement, en attendant le livre vert et en attendant les autres commissions parlementaires qui pourront venir par la suite.

**Mme Bacon:** M. le Président, les cas qui nous ont été référés au ministère ont trouvé des compagnies d'assurance pour assumer le risque. Je pense que je dois répéter ma réponse encore une fois: C'est un problème global auquel nous nous attaquons et nous tentons de le régler globalement.

**Le Président:** L'honorable député de Rouyn-Noranda.

#### Négociations dans les secteurs public et parapublic

**M. Samson:** M. le Président, j'adresse ma question à l'honorable premier ministre.

Devant l'éventualité d'un règlement imposé en ce qui concerne le conflit du secteur parapublic, soit les employés du secteur de l'enseignement et du secteur hospitalier, devant l'éventualité de ce qui m'apparaît comme devant être un décret ou une loi spéciale, est-ce que le premier ministre peut me dire si, aux fins d'éviter une détérioration inutile du climat social au Québec, le gouvernement a l'intention d'envisager, comme mesure de dernier recours, de soumettre ce conflit à l'arbitrage?

**M. Bourassa:** M. le Président, la position du gouvernement, pour ce qui a trait à l'arbitrage, je l'ai énoncée tantôt dans une émission de ligne ouverte avec Télémedia, le gouvernement ne peut pas confier la moitié de son budget à un arbitre. Je l'ai dit dimanche et je l'avais dit auparavant, alors je crois que la position du gouvernement est bien connue là-dessus. Je comprends que la question est importante, plus que les questions qui ont été posées durant la moitié de la période des questions du Parti québécois, cela touche 200 000 personnes, ce n'est pas du salissage qu'on essaie de faire régulièrement. Mais je dis au député de Rouyn-Noranda que nous voulons arriver à une solution négociée.

S'il nous paraît impossible d'arriver à une solution négociée et en même temps de sauver l'année scolaire des étudiants au Québec, de protéger

les malades contre les effets des grèves et d'arriver à une entente sur des conditions raisonnables et comparables, pour les employés des secteurs public et parapublic, nous devons envisager d'autres options. De fait, nous avons envisagé d'autres options. Mais au moment même où les négociations progressent peut-être pour la première fois d'une façon assez positive, au point où on m'assure qu'il n'y aura pas de débrayage — s'il y en a, on verra ce qu'on fera, mais on me dit qu'il n'y aura pas de débrayage, demain, comme on en avait parlé — je pense bien que ce n'est pas le moment, aujourd'hui, de parler de loi spéciale.

**M. Samson:** M. le Président, en question supplémentaire, je voudrais demander au premier ministre s'il envisage, puisqu'il refuse l'arbitrage, selon les prétextes qu'il a donnés tantôt, avant de procéder à des questions de loi spéciale ou décret, au moins de soumettre le cas à l'arbitrage, pour que le gouvernement puisse recevoir des recommandations de l'arbitrage? C'est moins spécifique que l'arbitrage; le gouvernement pourrait au moins prendre en considération, les recommandations. Egalement, est-ce que le premier ministre, parce que je n'ai pas l'intention...

**M. Bourassa:** Je voudrais répondre à cette question, d'abord. Là, le député ne parle plus d'arbitrage il parle de médiation.

**M. Samson:** M. le Président, je m'excuse, j'ai demandé l'arbitrage et le premier ministre vient de dire non. Alors, si le premier ministre me dit non, je me demande s'il n'a pas une alternative à nous proposer, c'est-à-dire de soumettre à l'arbitrage, pour recommandations, la médiation, cela peut être de la médiation, appelez cela comme vous voulez. Appelez cela comme vous voulez. Mais avez-vous l'intention de soumettre cela pour recommandation, si vous ne voulez pas accepter le meilleur moyen qui serait l'arbitrage?

**M. Bourassa:** Je comprends que dans le cas de l'arbitrage, ce serait obligatoire. Le député est d'accord que le gouvernement ne peut pas confier à un tiers non élu la responsabilité d'établir le fardeau fiscal des Québécois. "No taxation without representation". C'est un grand principe de notre régime parlementaire que nous voulons respecter.

Il faut penser que, dans le cas du gouvernement du Québec, c'est presque la moitié du budget qui est affecté aux salaires. Alors, ce n'est pas 20% comme à d'autres paliers où on peut peut-être recourir à l'arbitrage dans certains cas particuliers.

Quant à la médiation, mettrait-elle fin aux tactiques de harcèlement?

**M. Léger:** Essayez donc, pour voir! Essayez!

**M. Bourassa:** M. le Président, les informations qui nous ont été données...

**M. Léger:** Essayez!

**M. Bourassa:** M. le Président, les informations qui nous ont été données, c'est que les tactiques de harcèlement ne sont pas négociables.

**M. Léger:** Tout le monde est d'accord là-dessus.

**M. Bourassa:** Les chefs syndicaux eux-mêmes ont dit que les moyens de pression n'étaient pas négociables. Surtout dans le contexte actuel alors que la négociation progresse d'une façon beaucoup plus satisfaisante qu'au cours des derniers mois ou des dernières semaines, je crois qu'il n'est pas particulièrement opportun — je dis encore aujourd'hui, jeudi, cela peut évoluer — aujourd'hui de parler de décret ou de loi spéciale ou de règlement imposé.

**M. Samson:** M. le Président, est-ce que le premier ministre...

**Le Président:** Question additionnelle par le député de Rouyn-Noranda.

**M. Samson:** Le premier ministre peut-il me dire s'il a pris en considération, puisqu'il aime nous citer souvent des résultats de sondage, le résultat du dernier sondage CROP qui dit nettement que l'arbitrage aurait la faveur populaire? Le premier ministre veut-il prendre cela en considération, le fait que la population serait d'accord avec cela?

**M. Bourassa:** M. le Président, les sondages expriment une indication et tout dépend comment les questions sont posées. Le jour même où on parlait du sondage CROP, il y avait un sondage Gallup qui donnait une réponse tout à fait différente sur la qualité de l'enseignement. Alors que dans le sondage CROP 16% des Québécois disaient que c'était amélioré, dans le sondage Gallup c'était 39%. Il faut accepter ces chiffres-là avec une certaine prudence.

Si on avait dit dans la question: Si l'arbitrage mène à une augmentation de taxes, êtes-vous d'accord pour l'arbitrage? on n'aurait peut-être pas eu la réponse qu'on a eue.

**M. Samson:** M. le Président, pour éviter un affrontement...

**Le Président:** A l'ordre, à l'ordre! Je m'excuse. Je vous ai permis à peu près trois questions supplémentaires. Je m'excuse. A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît. Ecoutez, une courte dernière.

**M. Samson:** Pour éviter un affrontement général, qui est en train de se préparer au Québec, le premier ministre irait-il jusqu'à consulter la population sur le sujet par le moyen d'élections générales?

**M. Bourassa:** Vous trouvez qu'avec 100 députés nous n'en avons pas assez?

**M. Samson:** Si vous en avez trop, c'est votre problème!

**Le Président:** Question additionnelle.  
L'honorable député de Saint-Jacques.

**M. Charron:** M. le Président, le premier ministre a bien fait d'établir la distinction entre arbitre et médiateur, ce que ne comprenait pas le député de Rouyn-Noranda. Mais, quand le ministre refuse la médiation, peut-il nous dire si le même argument qu'il maintient à l'égard de l'arbitrage, à l'effet que cela aurait un pouvoir d'intervention sur les finances publiques québécoises, tient encore? Comme il l'a exprimé lui-même, une médiation n'a pas d'effet obligatoire autre que de mettre sur la place publique un jugement fait par un personnage sur les offres et les demandes en présence. Est-ce la mise en place publique d'un tel jugement des offres du gouvernement que craint le premier ministre quand il refuse la médiation que demandent tous les partenaires du monde de l'éducation?

**M. Bourassa:** M. le Président, il y a les règlements anti-inflation qu'il faut également respecter, la loi 64 et la loi 73; je pense que c'est normal que ces règlements soient respectés.

Actuellement...

**M. Charron:** Croyez-vous qu'un médiateur ne serait pas au courant des lois québécoises?

**M. Bourassa:** M. le Président, de toute façon...

**M. Charron:** Croyez-vous que le médiateur ne respecterait pas la loi québécoise?

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

**M. Bourassa:** M. le Président, le député de Saint-Jacques sait fort bien que le gouvernement a déjà mentionné la possibilité d'un observateur quelconque, quel que soit le nom qu'on puisse lui donner. Tout ce que je lui dis aujourd'hui c'est que cette question ne cadre pas avec l'évolution actuelle des négociations. Alors qu'on s'entend et qu'on progresse, il semble, pour l'instant, inopportun de parler de médiation.

**Le Président:** Le député de Johnson.

### Lock-out à la compagnie Heatex de LaSalle

**M. Bellemare (Johnson):** M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail. Depuis le 11 septembre 1975, il y a un lock-out à la compagnie Heatex de LaSalle. Il y a 275 employés qui sont mis dehors et la compagnie a décidé de retourner en Ontario. Le syndicat a même, ces jours derniers, offert à la compagnie de rejoindre les offres de Heatex en retranchant \$64 000 de bénéfices marginaux. Ma première

question est celle-ci: Même s'il y a un comité de reclassement qui est institué par le ministère présentement, le ministre croit-il que la compagnie pourra revenir sur ses décisions et y a-t-il des mesures qui sont prises aussi du côté de certains facteurs industriels ou de la part du ministère de l'Industrie et du Commerce pour faciliter des accords qu'on attend dans une convention collective? Parce que des subventions du gouvernement provincial ont été données pour faciliter l'achat de machineries et aujourd'hui on s'en va du côté de l'Ontario.

Ma première question au premier ministre est: Des mesures sont-elles prises présentement, à part le comité de reclassement qui est prévu par la loi, et, s'il y en a, M. le Président, qu'attend le ministre pour régler ce problème?

**M. Lacroix:** Posez les questions aux chefs syndicaux.

**M. Harvey (Jonquière):** M. le Président, il est bien vrai que, dans le cas des négociations avec la compagnie Heatex, un comité de reclassement a dû être mis sur pied parce que, pendant la négociation, un avis de fermeture de l'établissement a été signifié aux autorités du ministère du Travail. Le comité de reclassement a poursuivi son travail et a appris ainsi par ses contacts avec le ministère de l'Industrie et du Commerce qu'il y avait peut-être une possibilité de rouvrir les négociations en vertu d'un contrat possible pour la compagnie Heatex en provenance de l'extérieur. De nouveau les services de conciliation à notre ministère ont demandé au conciliateur, M. Roger Pilotte, d'entrer en contact avec les deux parties. Ce matin, M. Pilotte nous faisait rapport puisqu'il n'y a pas seulement ce dossier, il y en a d'autres aussi — qu'une rencontre était prévue dans les prochains jours et qu'il y avait peut-être une possibilité de réouverture des négociations.

Il faudrait bien que le député de Johnson comprenne qu'au moment où on se parle, la position de la compagnie est un avis de fermeture qu'elle a signifié au ministère, et le mécanisme du comité de reclassement a été mis en oeuvre pour trouver du travail aux gens qui perdaient leur parce que la compagnie quittait la province. Des éléments nouveaux, grâce au travail sérieux fait par le comité de reclassement, amèneront peut-être la réouverture des négociations. C'est ce que j'espère et c'est ce à quoi s'appliquent mes principaux collaborateurs.

**Le Président:** Une question supplémentaire.

**M. Bellemare (Johnson):** Merci pour cette unique question.

**Le Président:** Non, mais excusez-moi, un instant!

**M. Bellemare (Johnson):** Je comprends que les autres ont bénéficié de votre indulgence, même pour des petites...

**Le Président:** Un instant! Pourquoi compliquer les choses? Je voudrais faire un commentaire, vous permettez, monsieur?

**M. Bellemare (Johnson):** Oui, très bien.

**Le Président:** Il est normal, vous le savez, avec toute l'expérience que l'on vous reconnaît, que le président accorde beaucoup plus de questions supplémentaires, entre autres, sur une question qui est à l'échelle du Québec, soit la négociation dans le domaine de l'enseignement ou du secteur parapublic qui touche 200 000 employés et qui attaque pratiquement toutes les familles du Québec.

Votre question, qui est d'intérêt public, a beaucoup moins d'amplitude que la question précédente. C'est la seule remarque que je voulais faire.

**M. Bellemare (Johnson):** M. le Président, vous allez peut-être constater, par ma question supplémentaire, qu'il y a un regroupement aussi nécessaire à des milliers d'autres personnes. Alors, ma question supplémentaire s'adresse au ministre: Est-ce que le ministre, dans son comité de reclassement, a prévu les cinq autres compagnies qui viennent de quitter le Québec pour s'en aller en Ontario? Est-ce qu'il y a eu des progrès, comme vient de le dire le ministre pour la compagnie Heatex, dans les compagnies Greb Shoes à Trois-Rivières, Uniroyal d'Anjou, Engrais Saint-Laurent, Sonoco Terrebonne et Girard et Godin de Trois-Rivières? Toutes ont fermé et son parties ailleurs. Est-ce que le comité de reclassement a fonctionné ou est-ce que les négociations vont reprendre?

**M. Harvey (Jonquière):** D'abord, M. le Président...

**M. Lacroix:** Est-ce que c'est le gouvernement qui les a fermées ou les unions?

**M. Bellemare (Johnson):** Non, une minute!

**Le Président:** A l'ordre, à l'ordre!

**M. Harvey (Jonquière):** M. le Président, pour l'information du député de Johnson et une fois pour toutes, quand un avis de fermeture est envoyé au ministère, la loi suit son cours et un comité de reclassement, sous la direction d'Aurélien Dallaire, est immédiatement créé. Ce n'est pas le ministre qui fait le travail des fonctionnaires ou des conciliateurs. Quand il y a moyen de faire un travail concret, intelligent, de la part des experts au ministère, que ce soit au reclassement, en conciliation ou en médiation, il est fait. S'il y a une possibilité de conserver une industrie au Québec, la chose est faite. Le ministre, personnellement, ne va pas à la table de négociation, c'est clair, c'est précis, mais il fait en sorte que ses fonctionnaires qui travaillent pour lui, à partir de son sous-ministre, fassent leur travail comme il doit être fait dans le cadre des relations patronales-ouvrières bien faites au Québec.

**M. Bellemare (Johnson):** M. le Président, c'est simplement pour ajouter un détail parce que le député des Îles-de-la-Madeleine vient de dire de s'adresser aux syndicats.

**Le Président:** A l'ordre!

**M. Bellemare (Johnson):** C'est justement pour prouver que...

**Le Président:** A l'ordre!... A l'ordre!... A l'ordre!... A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

L'honorable député de Papineau. A l'ordre!... A l'ordre!

L'honorable député de Papineau et, la suivante, l'honorable député d'Outremont.

#### **Dommmages causés par la crue des eaux**

**M. Assad:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Richesses naturelles ou, peut-être, au Solliciteur général. Concernant les dangers d'inondation qui existent dans notre région, même si la protection civile s'occupe des victimes des inondations, quelques autorités municipales de notre région ont reçu des demandes urgentes d'aide. Les municipalités en question veulent savoir si le gouvernement pourrait les aider ou plutôt les dédommager jusqu'à un certain montant.

**M. Lalonde:** M. le Président, le Service de la protection civile, qui est en alerte 24 heures par jour depuis quelques jours à cause des inondations, peut offrir, à titre de coordonnateur des services et des ressources qui existent dans le milieu, une assistance et il le fait pour toutes les opérations nécessitées par les inondations. Quant au dédommagement des effets de ces inondations, le ministre des Richesses naturelles a indiqué hier que nous sommes actuellement, au conseil des ministres, à suivre la situation quotidiennement, de façon à conclure que, si le résultat est que les inondations semblent être à peu près dans la même catégorie que celles de 1974, il n'y aurait pas de raison pour laquelle le gouvernement n'interviendrait pas de la même façon qu'il l'a fait en 1974 lors des inondations.

**Le Président:** L'honorable député d'Outremont.

**M. Roy:** M. le Président...

**Le Président:** Ah! vous donnez votre place à votre collègue.

L'honorable député de Beauce-Sud.

**M. Roy:** Merci, M. le Président. J'aimerais poser une question au ministre du Revenu.

**Le Président:** Il n'est pas là?

**Des Voix:** Il n'est pas là.

**M. Roy:** M. le Président...

**Le Président:** A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

**M. Roy:** Avec votre permission, je poserai ma question demain.

**Le Président:** Demain. Les deux dernières questions.

L'honorable chef de l'Opposition officielle et l'honorable député de Lévis.

#### **Immigration de Libanais au Québec**

**M. Morin:** M. le Président, j'ai une question qui ne devrait soulever, Dieu merci, aucun débat. Elle porte sur la situation qui prévaut au Liban depuis quelque temps et sur le cas des Libanais qui désirent immigrer au Québec. Ceux-ci ont souvent rempli une bonne partie des formalités d'admission, mais ils sont maintenant empêchés de terminer les formalités requises pour entrer en territoire canadien en raison des événements tragiques que vit ce pays.

Je voudrais, toujours par manière de court préambule, M. le Président, attirer l'attention du ministre sur le fait que plusieurs Québécois d'origine libanaise tentent, à l'heure actuelle, d'obtenir qu'on facilite l'entrée au pays de personnes qui sont, aux termes de la loi, "parrainées" ou "nommément désignées", qui n'ont pu terminer les formalités et que les événements retiennent au Liban. Certaines de ces personnes ont pu quitter le théâtre de la tragédie et demandent à être admises au pays.

Ma première question est la suivante: Le ministre est-il au courant de ces faits, tout d'abord? A-t-il fait des représentations auprès du ministre fédéral de l'Immigration pour qu'on facilite l'entrée au pays des personnes "parrainables" ou "désignables", aux termes de la loi, qui ont déjà pu quitter le Liban ou qui pourront le quitter lorsque les événements pourraient les forcer à le faire?

**Mme Bacon:** M. le Président, je suis parfaitement au courant de cette situation. Déjà, des mesures spéciales ont été prises afin que ces Libanais qui désirent émigrer ici, au Québec, puissent y entrer le plus facilement possible. Il y a une équipe qui est sur pied, à Montréal, qui est prête à partir à courte échéance. Encore ce soir, j'ai une rencontre avec des fonctionnaires de mon ministère. Nous révisons la question. S'il faut y dépêcher une équipe d'urgence, nous le ferons, mais pour le moment, je pense, compte tenu de la situation qui existe à Beyrouth, il est assez difficile d'y maintenir un représentant du gouvernement du Québec. Nous devons le faire, peut-être, par le Caire ou par Athènes, comme le fait l'ambassade du Canada, mais une équipe est constamment au travail sur ce problème. Des mesures spéciales sont prises en accord avec le gouvernement fédéral.

**M. Morin:** Je voudrais poser une ou deux questions additionnelles pour faire préciser la pensée du ministre. Il n'y a pas qu'en Egypte

qu'on trouve des réfugiés; il s'en trouve aussi à Chypre. J'imagine que cette équipe à laquelle vous faites allusion devrait déjà être sur les lieux puisque cette tragédie, voilà plusieurs semaines qu'elle dure. Le ministre pourrait-il nous préciser quand cette équipe compte partir? Est-ce que des rapports sont déjà établis avec les ambassades concernées au Caire, à Chypre ou à Athènes? Se fait-il quelque chose de concret pour aider ces gens?

Autre question à laquelle le ministre voudra peut-être répondre en même temps: Le ministre a-t-il fait pression auprès du ministre fédéral pour que ceux qui réussissent à quitter le Liban, à l'heure actuelle, puissent obtenir un permis temporaire à défaut de visa immédiat?

**Mme Bacon:** Le gouvernement facilite l'entrée sans formalité aux Libanais qui veulent entrer au Canada ou au Québec en particulier. Compte tenu de la situation, nous avons dû rappeler notre représentant, qui était à Beyrouth. Je pense que le député de Sauvé comprendra qu'il est normal qu'on ne puisse laisser un des représentants du gouvernement du Québec dans une telle situation. Il a fallu le rappeler. Cette équipe partira si c'est nécessaire et pourra travailler soit d'Athènes ou soit du Caire. Mais dans le moment, je pense que tout se fait normalement. On n'a pas eu à dépêcher sur les lieux cette équipe d'urgence. S'il faut le faire, elle partira et s'y rendra.

**Le Président:** Dernière question supplémentaire.

**M. Morin:** M. le Président, existe-t-il...

**M. Lacroix:** ...

**M. Morin:** M. le Président, je m'étonne des ricanelements des libéraux. Est-ce que vraiment...

**Le Président:** A l'ordre, à l'ordre!

**M. Morin:** ... cette communauté libanaise n'a pas droit à notre attention?

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît, messieurs!

**M. Morin:** C'est une question sérieuse.

M. le Président, j'aimerais demander au ministre, dans le cas des Libanais qui sont déjà ici au pays, mais dont la situation n'est pas entièrement régulière, s'il peut s'enquérir pour savoir si les mesures de déportation sont effectivement suspendues, à l'heure actuelle, à l'égard des ressortissants libanais qui sont entrés au pays à la faveur d'un visa de touriste, par exemple.

**Mme Bacon:** Une directive spéciale a été émise et toute déportation est annulée pour le moment. Ces gens peuvent rester ici au Québec.

**Le Président:** Le député de Lévis, dernière question.

### Bateaux-passeurs entre Québec et Lévis

**M. Chagnon:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la suite de nouvelles annoncées depuis quelques jours par différents media d'information, j'aimerais savoir s'il est authentique que le ministère des Transports s'apprête à faire disparaître complètement le service des bateaux-passeurs entre Québec et Lévis et que ces mêmes bateaux seraient dirigés dans d'autres régions de la province. On a fait beaucoup d'éclat dans les journaux, même à la télévision; j'aimerais avoir la réponse du ministre.

**Une Voix:** Poisson d'avril.

**M. Mailloux:** M. le Président, si la nouvelle qui a été transmise par certains postes de radio et de télévision, je pense, mardi après-midi, avait été donnée le 1er avril, je dirais que c'est un poisson d'avril.

De toute façon, cette nouvelle ne venait pas plus du ministère des Transports que de la société d'Etat. Je ne sais pas qui veut, actuellement, brouiller les cartes. De toute façon, un journaliste, je pense, a appelé, après avoir entendu cette nouvelle, M. Latouche, le président de la société, mercredi matin.

**M. Dufour:** Claude Morin.

**M. Mailloux:** Et la réponse qu'a donnée M. Latouche, qui n'avait pas lui-même entendu cette nouvelle à la radio, a été que la société se devait de protéger la sécurité des gens durant les débrayages sporadiques dans la présente ronde de négociations, mais qu'elle ne pensait pas suspendre le service.

J'ai rencontré, en soirée, hier soir, M. Latouche et j'ai été informé que, quoiqu'il y ait eu quelques débrayages, il n'y a pas de danger pour la sécurité publique. Il n'y a pas de danger non plus pour les navires. De toute façon, ce n'est pas l'intention du gouvernement, dans la ronde de négociations, d'arrêter les navires et cela n'a jamais été l'intention du gouvernement de faire construire et les navires et les quais pour arrêter le service aujourd'hui.

**Le Président:** Etant donné le retour du ministre du Revenu, je vais permettre la question du député de Beauce-Sud.

### Système de recouvrement des créances

**M. Roy:** Je vous remercie, M. le Président. Dans le rapport du Vérificateur général qui nous a été remis récemment, il est indiqué, dans les commentaires concernant le recouvrement des créances, qu'il n'y a pas eu d'amélioration au système de recouvrement tel qu'il avait été recommandé par le Vérificateur général, dans les rapports de 1972/73 et de 1973/74. Les mêmes recommandations de ces deux rapports s'appliquent

encore aujourd'hui. Considérant les questions qui ont été posées à l'Assemblée nationale, les débats qui ont eu lieu durant l'étude des crédits, les débats qui ont eu lieu également lors de l'étude du rapport du Vérificateur général, est-ce que le ministre du Revenu peut nous dire comment il se fait que rien n'ait été fait à ce jour pour régulariser la situation?

**M. Quenneville:** M. le Président, j'ai lu aussi les conclusions du rapport du Vérificateur général dans lequel il signale l'insuffisance des effectifs, en quantité et en qualité. Je dois dire que ce rapport concerne plutôt l'année 1973/74. Il est absolument faux de dire qu'à ce jour il ne s'est rien fait. Effectivement, depuis cette année d'imposition, 1973/74, il s'est fait énormément de travail à l'intérieur du ministère. Je peux vous dire qu'au point de vue du recrutement la condition s'est améliorée passablement. Et puis il a été question de cela à la discussion des crédits du ministère, hier et aujourd'hui. Nous avons fourni des chiffres qui sont passablement éloquents, qui prouvent hors de tout doute que le rapport du Vérificateur général en date d'aujourd'hui ne serait sûrement pas le même.

**M. Roy:** M. le Président, je pose une dernière question supplémentaire au ministre.

A la suite d'une question que j'avais posée à l'ex-ministre du Revenu, j'avais eu à peu près la même réponse. Je suis quand même surpris de constater aujourd'hui qu'on a les mêmes remarques dans le rapport du Vérificateur général. J'aimerais demander au ministre s'il peut nous dire aujourd'hui s'il y a des mesures concrètes, s'il y a des mesures d'urgence qui sont envisagées au niveau de son ministère pour tâcher de corriger la situation qui fait perdre à la province des dizaines et des dizaines de millions de dollars par année, selon le Vérificateur général, à cause de créances qui deviennent irrécouvrables. M. le Président, c'est inscrit dans le rapport. Je veux savoir du ministre s'il y a des mesures d'urgence qui sont envisagées actuellement pour parer à la situation une fois pour toutes, pour corriger cela.

**M. Quenneville:** M. le Président, on pourrait référer le député de Beauce-Sud à la lecture du journal des Débats couvrant la commission des crédits. Effectivement, il y a eu déjà le rapport de la Fonction publique à laquelle nous nous sommes adressés depuis le rapport du Vérificateur général. Il y a plusieurs pressions qui ont été faites par le ministère du Revenu. Je peux dire qu'il y a eu un déblocage en ce qui a trait à un corps en particulier, les agents de recouvrement. Nous nous attendons ces jours-ci, pour d'autres catégories, les agents vérificateurs et les agents de gestion financière, à obtenir aussi certaines modifications à l'échelle des salaires, compte tenu des difficultés que comportent ces mêmes postes à l'intérieur du ministère, comparés peut-être à des postes semblables dans d'autres ministères. Nous croyons fermement que le ministère de la Fonction publique et la Commission de la fonction pu-

blique sont sensibilisés à ce problème et devraient donner des réponses concrètes et heureuses dans un avenir rapproché.

**Le Président:** Affaires du jour.

**M. Levesque:** M. le Président, le débat — à moins que je ne m'abuse — du message inaugural étant terminé, je suggérerais que nous procédions au vote sur les différentes motions.

**Le Président:** Vous venez d'exercer le droit de réplique sur le message inaugural.

**M. Burns:** De façon très intelligente.

**Le Président:** Vote enregistré?

**M. Burns:** Vote enregistré.

**M. Samson:** Cela n'a pas été long.

**Le Président:** Qu'on appelle les députés!

#### Votes sur les motions de blâme

**Le Président:** Nous allons procéder à la mise aux voix de la première motion de blâme inscrite au nom du chef de l'Opposition officielle. Que ceux qui sont en faveur de cette motion de blâme proposée par le chef de l'Opposition officielle veuillent bien se lever...

**M. Burns:** Un instant, M. le Président. Je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, mais est-ce que vous auriez l'amabilité de lire les motions de blâme les unes après les autres? Elles sont très courtes, d'ailleurs.

**M. Levesque:** M. le Président, à condition que, si la Chambre décide qu'il n'y a pas de blâme, on s'excuse de l'autre côté.

**M. Burns:** M. le Président, si jamais la Chambre décide qu'il n'y a pas de blâme, c'est le gouvernement libéral qui devra s'excuser à l'endroit du Québec.

**Le Président:** A l'ordre, messieurs! A l'ordre, messieurs! Voici cette première motion: "Que cette Assemblée blâme le gouvernement pour la faillite de sa gestion économique, son inaction et son incompetence devant la grave crise économique que connaît actuellement le Québec."

Que ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Morin, Burns, Léger, Charron, Bédard (Chicoutimi), Samson, Bellemare (Johnson), Choquette, Roy.

**Le Président:** Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Bourassa, Levesque, Blank, Parent (Hull), Mailloux, Saint-Pierre,

Phaneuf, Lachapelle, Berthiaume, Giasson, Cournoyer, Goldbloom, Quenneville, Mme Bacon, MM. Lalonde, Tetley, Lacroix, Hardy, Bienvenue, Forget, Harvey (Jonquière), Vaillancourt, Arsenault, Houde (Abitibi-Est), Desjardins, Massé, Perreault, Brown, Fortier, Bossé, Kennedy, Lamontagne, Bédard (Montmorency), Veilleux, Brisson, Séguin, Saindon, Cornellier, Bérard, Bonnier, Boudreault, Pilote, Fraser, Picard, Gratton, Gallienne, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Saint-Germain, Harvey (Charlesbourg), Larivière, Pelletier, Shanks, Springate, Pepin, Bérard, Bonnier, Boudreault, Boutin, Chagnon, Marchand, Ostiguy, Caron, Ciaccia, Côté, Denis, Déziel, Dufour, Harvey (Dubuc), Lachance, Lapointe, Malépart, Massicotte, Mercier, Pagé, Parent (Prévost), Picotte, Sylvain, Tardif, Tremblay, Vallières, Leduc.

**Le Secrétaire:** Pour: 9 — Contre: 83

**Le Président:** Cette motion est rejetée.

**Des Voix:** Des excuses, des excuses, des excuses!

**Le Président:** A l'ordre, messieurs! A l'ordre, messieurs!

La deuxième motion inscrite au nom du député de Rouyn-Noranda se lit comme suit: "Que le gouvernement est à blâmer pour avoir omis de prendre ses responsabilités dans les relations fédérales-provinciales en ne réclamant pas, pour le Québec, le contrôle de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique".

Peut-on se servir du même vote?

**M. Burns:** M. le Président, en ce qui nous concerne, nous voterons exactement de la même façon sur la motion du député de Rouyn-Noranda.

**M. Marchand:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, messieurs!

L'honorable député de Laurier, s'il vous plaît!

Les jours peuvent se succéder, mais pas nécessairement se ressembler!

**M. Marchand:** Cela dépend, pour le député de Maisonneuve...

**Le Président:** Je vous rappelle à l'ordre, s'il vous plaît, pour la deuxième fois.

**M. Burns:** Merci, M. le Président. Je dis simplement, pour aider au débat de la Chambre, que nous n'avons pas de problème, en ce qui nous concerne. D'autre part, je n'ai pas de décision à prendre, puisque c'est le député de Rouyn-Noranda qui est le proposeur de la motion. En ce qui nous concerne, nous, de l'Opposition officielle, voterions de la même façon et nous n'aurions pas d'objection à enregistrer notre vote de la même façon.

**Le Président:** Y a-t-il accord?

**M. Roy:** Pour aller plus loin et simplifier le travail...

**Le Président:** Nous sommes aussi bien de voter si tout le monde veut intervenir. Si tout le monde intervient!

**M. Roy:** Vous nous demandez notre opinion?

**Le Président:** A l'ordre! Je demande un oui ou un non. Etes-vous d'accord, même vote?

**M. Roy:** Même vote.

**Le Président:** Même vote.

**M. Samson:** Peut-être que cela pourrait aider tout le monde si on tombait d'accord sur le fait que c'est le même vote pour les cinq motions. Si mes collègues sont d'accord.

**Le Président:** Peut-être, peut-être.

**M. Samson:** C'est pour cela que je pense que...

**Le Président:** Excusez-moi, d'accord.

**M. Samson:** Pour les cinq motions, c'est le même vote.

**Le Président:** Je vais les lire.

**M. Burns:** M. le Président, je suis entièrement d'accord avec le député de Rouyn-Noranda, même vote pour les cinq motions en ce qui nous concerne, mais je vous demanderais de les lire avant.

**Le Président:** D'accord. J'ai lu la motion de l'honorable député de Rouyn-Noranda, même vote et cette motion est rejetée.

Troisième motion, inscrite au nom de l'honorable député de Johnson. "Que cette Assemblée blâme le gouvernement d'avoir abandonné, comme condition préalable au rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la nécessité de s'entendre sur un nouveau partage des pouvoirs et des ressources entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux". Même vote et cette motion est rejetée.

Quatrième motion, inscrite au nom de l'honorable député de Lafontaine. "Que cette Assemblée blâme le gouvernement pour son refus de nommer un médiateur dans les présentes négociations avec les enseignants, conformément à la demande des commissions scolaires, des parents, des enseignants et du Conseil supérieur de l'éducation". Cette motion est rejetée par le même vote pris antérieurement.

La cinquième et dernière motion de blâme, inscrite au nom de l'honorable député de

Beauce-Sud. "Que cette Assemblée blâme le gouvernement pour son refus d'adopter les mesures qui s'imposent en matière d'habitation et de logement". Cette motion est rejetée par le même vote.

Affaires du jour.

### Travaux parlementaires

**M. Levesque:** M. le Président, je propose que trois commissions siègent cet après-midi et ce soir, alors que nous allons ajourner les travaux de la Chambre à demain matin, dix heures.

Au salon rouge la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement pour l'étude des crédits du ministère des Transports.

A la salle 81-A, la commission des affaires sociales pour l'étude des crédits du ministère des Affaires sociales.

A la salle 91-A, la commission des finances, des comptes publics et du revenu pour l'étude des crédits du ministère du Revenu.

Alors, M. le Président, les trois commissions reprendront leurs travaux ce soir, comme je l'ai mentionné, à 20 heures ou 20 heures 15, selon la suspension.

**M. Burns:** C'est peut-être très académique, M. le Président...

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Burns:** La question que j'ai à poser est peut-être très académique, mais je pense qu'elle peut avoir éventuellement une résonance pratique. Les règlements de l'Assemblée nationale font que les crédits doivent être étudiés pendant une période de 45 jours à compter de l'adoption du discours inaugural. On entend bien, j'espère, du côté gouvernemental et particulièrement du côté

de la présidence, que le délai de 45 jours commence aujourd'hui, même si, déjà, il y a des crédits qui ont été, de consentement, étudiés depuis quelques jours, d'accord?

**Le Président:** C'est le texte exact du règlement.

**M. Burns:** On s'entend bien, il n'y aura pas de difficulté là-dessus?

**Le Président:** Il n'y a pas de problème.

**M. Burns:** D'accord.

**M. Levesque:** C'est une précaution absolument inutile et même vexatoire lorsque l'on sait la façon avec laquelle on a considéré les délais dans le passé.

**M. Burns:** Non, elle n'est pas inutile et ce n'est pas au leader du gouvernement que je m'adressais quand je disais cela. Je connais son sens de l'équité, je connais son sens de la discussion parce que je négocie régulièrement avec lui; j'aimerais mieux qu'il applique ce sens d'équité et de négociation aux questions que je lui pose relativement aux listes d'avocats, comme ministre de la Justice.

**Le Président:** A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! Avez-vous fait une motion d'ajournement de la Chambre?

**M. Levesque:** M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre à demain dix heures.

**Le Président:** Cette motion est-elle adoptée? Cette motion est adoptée; l'Assemblée ajourne ses travaux à demain dix heures.

(Fin de la séance à 16 h 26)